



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la fonction publique

Question écrite n° 5236

Texte de la question

M Jacques Godfrain rappelle à M le ministre de la fonction publique et des réformes administratives que son prédécesseur avait engagé une vaste concertation au sein de la fonction publique. En effet, des groupes de travail avaient été mis en place dès la fin de l'année 1986 sur différents thèmes, tels que la modernisation de la fonction publique, la formation et la promotion, et la situation des personnels de catégorie B. Or il semble que sur tous ces sujets, cette concertation ait été interrompue. Il lui demande de bien vouloir lui préciser, d'une part, s'il entend continuer la politique de concertation engagée par son prédécesseur et, d'autre part, quelles sont les conclusions auxquelles ont abouti les missions confiées au début de 1988 à M Guichamon sur les problèmes salariaux, et sur la participation et l'intéressement dans la fonction publique et à M Puissochet sur les problèmes européens.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a entendu donner un nouvel élan à la vie contractuelle dans la fonction publique. Au préalable, il convenait de mener à leur terme les négociations salariales engagées dès le 4 octobre avec les organisations syndicales représentatives des fonctionnaires. C'est ce qu'a fait le ministre de la fonction publique et des réformes administratives en signant, au nom du Gouvernement, le 17 novembre 1988 avec cinq des sept fédérations syndicales de fonctionnaires, le relevé de conclusions sur le dispositif salarial 1988-1989, le premier à intervenir depuis 1985. La concertation s'est poursuivie dans le cadre d'un groupe de travail, connexe à la négociation salariale, sur l'amélioration de carrière des catégories B, C et D qui a formulé le 21 décembre 1988, après plusieurs réunions, des propositions retenues par le Gouvernement. Des ateliers de réflexions, sur d'autres thèmes relatifs à l'avenir de la fonction publique, seront également ouverts, selon un calendrier à déterminer. À ce titre est prévu un groupe de travail chargé d'examiner les problèmes posés par l'accès des ressortissants des États de la Communauté européenne aux emplois du secteur public, à partir du rapport établi par M Puissochet. De même, le contenu du rapport de M Guilhamon devrait servir de support à une réflexion avec les organisations syndicales de fonctionnaires dans le cadre de deux groupes de travail : l'un chargé de réfléchir aux aménagements qu'il conviendrait éventuellement d'apporter aux méthodes, aux modalités et aux bases de la négociation salariale proprement dite, l'autre ayant à traiter de l'élargissement du champ contractuel aux problèmes de formation, de mobilité géographique et professionnelle, d'organisation et de conditions de travail.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5236

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique et réformes administratives

Ministère attributaire : fonction publique et réformes administratives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3203